



AVIS AU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE AIX LES BAINS

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2015, une mise à consultation du public, **du lundi 4 janvier 2016 au lundi 1 février 2016 inclus**, est ouverte **en mairie d'Aix les Bains** sur la demande d'enregistrement présentée par la société MAJ concernant l'exploitation d'une installation de blanchisserie située sur le territoire de la commune d'Aix les Bains.

Le dossier de demande d'enregistrement, ci-dessus visé, avec les pièces le composant, sera déposé en mairie d'Aix les Bains, **du lundi 4 janvier 2016 au lundi 1 février 2016 inclus** pour que chacun puisse en prendre connaissance :

- Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h à 12h et de 14h à 18h ;
- Les vendredis de 8h à 12h et de 14h à 17h ;

et formuler ses observations sur le registre mis à disposition du public.

Les observations du public peuvent être également adressées par écrit au préfet :

*Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
Service protection et santé animales et installations classées pour la protection de l'environnement
B.P. 91113
73011 CHAMBERY CEDEX*

ou à l'adresse électronique suivante : ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de la Savoie.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou peut faire l'objet d'un arrêté de refus.